



Compléments des conditions d'attribution des Certifications COFREND selon la norme EN ISO 9712 dans le secteur de la Maintenance Ferroviaire

DESTINATAIRES :

- Responsable Certification Qualité de la COFREND
- Bureau du CFCM
- Chef du CEA n°1 du CFCM

Rédacteur : P. MARTINS

Rév.	Libellé de l'évolution	Vérificateur Nom - visa	Approbateur Nom - visa	Date d'approbation	Date d'application
01	Création	F. BEY CFCM	JP. CHARLET CFCM	22/03/2023	22/03/2023
02	Actualisation des renvois des documents.	P. MARTINS CFCM	F. BEY CFCM	10/07/2019	10/09/2019
03	Clarification sur la notion de soutenance en renouvellement et recertification et suppression de la référence à la procédure CFCM01-PR-002	P. MARTINS CFCM	F. BEY CFCM	28/03/2023	31/03/2023
04	Suppression de la soutenance en renouvellement et recertification et suppression de la référence à la procédure CFCM01-PR-002	P. MARTINS CFCM	F. BEY CFCM	27/04/2023	28/04/2023
05	Actualisation et mise à jour NF EN ISO 9712 : 2022 selon CER- PR-011 V06	P. MARTINS CFCM 	F. BEY CFCM 	01.12.2023	01.01.2024



Sommaire

1	Domaine d'application	4
2	Documents de référence	5
3	Termes et définitions	6
4	Les responsabilités des principales parties prenantes	6
4.1	Organismes de certification	6
4.2	Centre d'examen agréé	6
4.3	Employeur	6
4.4	Candidat	6
4.5	Titulaires de certificats	6
4.6	Examineurs	6
4.7	Tuteur	6
5	Certification initiale	8
5.1	Logigramme certification initiale et dispositions générales	8
5.2	Etape C1 – Dossier de candidature	8
5.3	Etape C2 – Formation	9
5.4	Etape C3 – Expérience industrielle en essai non destructif	10
5.5	Etapas C4 – Exigences relatives à la vision	10
5.6	Etape C5 – Acceptation de dossier de candidature	10
5.7	Etape C6 – Contenu et notation de l'examen des Niveaux 1 et 2	10
5.8	Etape C7 - Contenu de l'examen et notation du Niveau 3	11
5.9	Etape C8 – Présentation à la certification	12
5.10	Etape C9 – Certification initiale	12
5.11	Etape C10 – Refus de certification	12
6	Renouvellement	13
6.1	Logigramme	13
6.2	Etape R1 – Dossier de demande	13
6.3	Etape R2 – Vision	13
6.4	Etape R3 – Activité satisfaisante sans interruption significative d'activité	13



6.5	Etape R4 – Examen type recertification suite à activité jugée non satisfaisante	14
6.6	Etape R5 – Examen type recertification suite à activité jugée satisfaisante	14
6.7	Etape R6 – Attestation crédits de points	14
6.8	Etape R7 – Présentation au renouvellement	14
6.9	Etape R8 – Renouvellement	14
6.10	Etape R9 – Refus de renouvellement	14
7	Recertification	14
7.1	Logigramme	14
7.2	Etape RC1 – Dossier de demande	14
7.3	Etape RC2 – Vision	15
7.4	Etape RC3 – Recertification niveaux 1 et 2	15
7.5	Etape RC4 – Recertification niveau 3	15
7.6	Etape RC5 – Présentation à la certification	16
7.7	Etape RC6 – Recertification	16
7.8	Etape RC7 – Refus de recertification	16
8	Suspension de la certification	16
9	Retrait de la certification	16
10	Clauses particulières	16
10.1	Agents d'essai non certifiés sans emploi	16
10.2	Agents d'essai certifiés sans emploi	16
10.3	Agents d'essai certifiés employés en agence d'intérim	16
10.4	Candidats à la certification niveau 1 titulaires de la mention complémentaire « agent d'essai non destructif » de l'Education Nationale	16
10.5	Changement de secteur d'un candidat	16
	Annexe 1 Ingénierie END	17



1 Domaine d'application

Les essais non destructifs, appliqués en maintenance ferroviaire pour la recherche de dégradations principalement inhérentes à l'exploitation ou à la transformation des matériels, présentent de notables spécificités quant à la diversité des organes et structures, examinés dans des environnements particuliers, et quant à la nature des anomalies recherchées.

Le présent document complète les prescriptions de la procédure COFREND référencée CER-PR-011 pour le secteur de maintenance ferroviaire. Il en précise le champ d'application dans le secteur de la maintenance ferroviaire qui, en fonction de la nature des organes et en fonction de la spécificité des essais qui leur sont associés, a été subdivisée en sous-secteurs particuliers qui sont :

- Secteur Ferroviaire : MAINTENANCE
- Sous-secteur : ESSIEUX
- Sous-secteur : BOGIES / CAISSES
- Sous-secteur : RAIL

Dans le cadre d'application de la présente procédure, les méthodes d'essais non destructifs prises en compte sont les suivantes :

- Les essais par ultrasons
- Les essais par magnétoscopie
- Les essais par ressuage

Elle concerne tous les secteurs et sous-secteurs d'activité dans lesquels sont classés ces organes et ces structures en fonction de leur nature et de la spécificité des essais effectués pour les trois niveaux de compétences.

Il existe un secteur principal :

"MAINTENANCE FERROVIAIRE"

Dans lequel sont classés la totalité des organes et structures repris dans les sous-secteurs ; les organes de roulement et les pièces de révolution, les bogies et balanciers, les éléments de liaison, les pièces et organes des moteurs (thermiques ou électriques) les éléments structurels tels que les éléments de caisse ou de superstructure du matériel roulant ferroviaire ainsi que les rails et les appareils de voie et de dilatation ...

et trois sous-secteurs d'activité :

- "ESSIEUX"
Dans lequel sont classés notamment les organes de roulement tels que ; les essieux, les axes, les roues, les disques, les roulements ainsi que les roues dentées, les arbres moteurs, les vilebrequins les arbres à cames ... et par association toutes les pièces ferroviaires de révolution.
- "BOGIES / CAISSES"
Dans lequel sont classés notamment les châssis de bogies, les balanciers, les organes de suspension, les organes de liaison, les boîtes de roulements, les carters, les



châssis, les bâtis moteurs, les éléments de caisse ou de superstructure ... et par association toutes les pièces ferroviaires structurales.


- **"RAILS"**

Dans lequel sont classés les rails, les appareils de voie, les appareils de dilatation ...

La répartition des méthodes d'essai, objet de la présente procédure par secteur ou sous-secteurs d'activité, est donnée au **Tableau 1** selon les activités du CFCM.

Tableau 1 - Répartition des méthodes d'essai par secteur ou sous-secteurs d'activité.

Méthode d'essais	Secteur MAINTENANCE	Sous-secteur ESSIEUX (E)	Sous-secteur BOGIES/ CAISSES (B)	Sous-secteur RAILS (R)
Ultrasons (UT)	UT 3	UT E1 – UT E2	UT B1 – UT B2	UT R1 – UT R2
Magnétoscopie (MT)	MT 2 – MT 3	MT E1	MT B1	
Ressuage (PT)	PT 1 – PT 2 – PT 3			

 Pas de méthode d'essais spécifique dans ce sous-secteur

2 Documents de référence

Documents COFREND :

CER/CEA00-PR-001 : Procédure de fonctionnement du centre 00 pour l'organisation des examens niveau 3

CER-PR-011 : Conditions d'attributions des Certifications COFREND selon la Norme EN ISO 9712.

CAOF DT 001 : Syllabus de formation - Tronc commun

Documents CFCM :

CER/CFCM-PR-004 : Référentiel pour les examens CFCM niveau 3

CER/CFCM-PR-005 : Identification des questions et pièces d'épreuves de qualification

CER/CFCM-PR-008 : Référentiel des thèmes de formation en vue de l'obtention d'une certification CFCM

CERCFCM-PR-009 : Gestion des examens CFCM niveau 3 en complément de la procédure de fonctionnement de la COFREND CER/CEA00-PR-001 CERCEA00-PR-001

CER/CFCM-PR-012 : Conditions d'attribution de l'attestation de compétences END en Maintenance Essieux selon la norme EN 16910-1

CER/CFCM-FO-001 : Dossier de certification initiale niveau 3 CFCM

CER/CFCM-FO-002 : Dossier de renouvellement niveau 3 CFCM

CER/CFCM-FO-003 : Dossier de recertification niveau 3 CFCM

CER/CFCM-FO-004 : Attestation d'acuité visuelle pour le CFCM



Documents du Centre d'examen agréé CFCM 01 :

CER/CFCM01-PR-001 : Fonctionnement du centre d'examen agréé END pour la maintenance ferroviaire

CER/CFCM01-FO-001 : Formulaire d'inscription

CER/CFCM01-FO-003 : Attestation d'expérience industrielle

CER/CFCM01-FO-004 : Attestation d'activité professionnelle pour renouvellement et recertification

CER/CFCM01-FO-015 : Information aux clients sur les inscriptions à un examen

3 Termes et définitions

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 avec les précisions suivantes :

CFCM : Comité Ferroviaire de Certification pour la Maintenance

COFREND : Confédération Française pour les Examens Non Destructifs

4 Les responsabilités des principales parties prenantes

4.1 Organismes de certification

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

4.2 Centre d'examen agréé

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

4.3 Employeur

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

4.4 Candidat

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

4.5 Titulaires de certificats

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

4.6 Examineurs

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

4.7 Tuteur

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 avec la précision suivante :

La formation tuteur est obligatoire pour le CFCM quel que soit le type de profil du tuteur.



Le tuteur doit connaître :

- les principes de la maintenance ferroviaire et,
- les principes des produits décrits dans les secteurs et sous-secteurs d'activités mentionnés au §1 (un secteur principal et trois sous-secteurs d'activités) pour lequel il est désigné tuteur.

Le profil du tuteur sera identifié par le tableau suivant lors des inscriptions aux différents examens.

Identification du profil du tuteur	
<input type="checkbox"/> * Je suis certifié niveau 2 ou 3 COFREND + je suis salarié de l'entreprise.	Carte COFREND n° Date formation tuteur COFREND** :
<input type="checkbox"/> * J'ai été certifié niveau 3 ou niveau 2 avec une certification dont la fin de validité date de moins de 5 ans + j'ai suivi la formation tuteur de la COFREND + je suis salarié de l'entreprise.	Carte COFREND n° Date échéance de la certification : Date formation tuteur COFREND** :
<input type="checkbox"/> * Je ne suis pas certifié ou je ne suis plus certifié depuis 5 ans + je couvre des activités d'ingénierie liées aux END + j'ai suivi la formation tuteur de la COFREND + je suis salarié de l'entreprise.	Intitulé de poste tenu : Date formation tuteur COFREND** :
<input type="checkbox"/> * Mon activité professionnelle ne couvre aucun cas précédent : j'ai suivi une formation d'initiation aux END + j'ai suivi la formation tuteur de la COFREND + je suis salarié de l'entreprise.	Date formation initiation aux END** : Date formation tuteur COFREND** :
NOM :	PRENOM :
Date :	Visa du tuteur :

***Cocher la case qui correspond à votre profil tuteur**

**** Joindre obligatoirement les attestations de formation et les résultats s'y attendant**



5 Certification initiale

5.1 Logigramme certification initiale et dispositions générales

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

5.2 Etape C1 – Dossier de candidature

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 avec les précisions suivantes :

- Le dossier de candidature pour les niveaux 1 et 2 CFCM se constitue des formulaires suivants :
 - ✓ le formulaire d'inscription CER/CFCM01-FO-001 ;
 - ✓ l'attestation d'expérience 1^{ère} certification CER/CFCM01-FO-003 ainsi que les consignes des preuves documentées pour justifier de cette expérience CER/CFCM-CO-021 ou -022 pour le niveau 1 ou niveau 2 respectivement ;
 - ✓ l'attestation d'acuité visuelle CER/CFCM-FO-004 ;
 - ✓ un document d'information au client sur les inscriptions à un examen CER-FO-015

Tous ces documents sont accessibles sur le site internet de la COFREND au lien suivant https://www.cofrend.com/jcms/uat_174281/fr/maintenance-ferroviaire-cfcm

Il est possible de demander l'attestation complémentaire Maintenance Essieux EN16910-1 dès l'inscription aux certifications initiales MTe1, UTe1, UTe2 en cochant la case sur le formulaire d'inscription. Les modalités figurent dans la procédure CER/CFCM-PR-012.

- Le dossier de candidature pour le niveau 3 CFCM se constitue des formulaires suivants :
 - ✓ le formulaire d'inscription CER/CFCM-FO-001 ainsi que la consigne des preuves documentées pour justifier de cette expérience CER/CFCM-CO-023 ;
 - ✓ l'attestation d'acuité visuelle CER/CFCM-FO-004 ;

Ces documents sont disponibles auprès du secrétariat du CFCM.

- ✓ Le document CER/CFCM-PR-004 précise le référentiel nécessaire pour les examens de niveau 3 CFCM. Les informations sont envoyées au candidat lors de sa demande de dossier d'inscription.

Il est possible de demander l'attestation complémentaire Maintenance Essieux EN16910-1 dès l'inscription aux certifications initiales MT3 et UT3 en cochant la case sur le formulaire d'inscription. Les modalités figurent dans la procédure CER/CFCM-PR-012.



5.3 Etape C2 – Formation

Application du paragraphe de la procédure CER-PR-011 excepté le Tableau 2 qui est remplacé comme suit :

Les durées minimales de formation requises en maintenance ferroviaire pour les niveaux et méthodes pour lesquels ces agents sont candidats sont indiqués au **Tableau 2** ci-après. Ceux-ci remplacent le Tableau 2 de la procédure CER-PR-011.

L'accès direct au Niveau 2 requiert la somme des jours indiqués dans le **Tableau 2** pour les Niveaux 1 et 2.

L'accès direct au Niveau 3 requiert la somme des jours indiqués dans le **Tableau 2** pour les Niveaux 1, 2 et 3.

Lorsqu'on considère les responsabilités du Niveau 3 et le contenu de la partie rubrique C de l'unité d'examen de base pour le Niveau 3 (voir le Tableau 5 de la procédure CER-PR-011), une formation complémentaire sur les autres méthodes d'END peut être nécessaire.

Tableau 2 : Durée minimale de formation par méthode et niveau (en jour)

Méthode d'END	Niveau 1 jours ^a		Niveau 2 jours ^a		Niveau 3 jours ^a	
	Accès direct	Issu du niveau 1	Accès direct	Issu du niveau 2	Accès direct	
Magnétoscopie (MT)	4	8	12	4	16	
Ressuage (PT)	4	6	10	3	13	
Ultrasons (UT)	12	12	24	5	29	

^a La durée d'un jour est de 7 h, laquelle peut être atteinte sur une seule journée ou en cumulant des heures.

En plus de la formation initiale à la technique ferroviaire dont la durée est laissée à l'initiative des entreprises, les candidats à la qualification doivent avoir bénéficié d'une formation aux principes de base de la méthode d'essai mise en œuvre, ainsi qu'une formation aux méthodes d'application dans le sous-secteur ferroviaire considéré.

Dans le cas de la demande de l'attestation complémentaire EN 16910-1 proposé par le CFCM, les exigences en termes de formation sont reprises dans la procédure CER/CFCM-PR-012.

Pour les candidats souhaitant changer de secteur industriel CIFM / CCPM vers CFCM, seule une formation complémentaire aux méthodes d'application dans le sous-secteur ferroviaire considéré, est obligatoire.



5.4 Etape C3 – Expérience industrielle en essai non destructif

5.4.1 Généralités

Le paragraphe de la procédure CER-PR-011 ne s'applique pas, il est remplacé comme suit :

Les candidats à la qualification doivent avoir bénéficié d'une expérience en essais non destructifs. Les durées minimales d'expérience requises pour la méthode d'essai et dans les secteurs et sous-secteurs ferroviaires considérés sont indiquées au **Tableau 3** du présent document.

Le CFCM impose que la totalité de l'expérience industrielle soit acquise avant l'examen.

Tableau 3 – Durées minimales d'expérience industrielle (en jour / en heures à titre indicatif) pour une candidature aux examens CFCM

Méthodes	Expérience en jours^a / heures						
	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3			
		Avec Niveau 1	Accès direct	Enseignement supérieur, avec Niveau 2	Sans enseignement supérieur avec Niveau 2	Accès direct, avec enseignement supérieur	Accès direct sans enseignement supérieur
UT	64 / 450	193 / 1350	257 / 1800	386 / 2700	578 / 4050	771 / 5400	1157 / 8100
MT / PT	21 / 150	64 / 450	86 / 600	257 / 1800	321 / 2250	514 / 3600	771 / 5400

a La durée d'un jour est de 7 h, laquelle peut être atteinte sur une seule journée ou en cumulant des heures.
Mode de calcul des jours nbre d'heures/7 : résultat indiqué à l'unité près.

5.4.2 Réductions possibles

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

5.5 Etapes C4 – Exigences relatives à la vision

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

Le CFCM dispose d'un modèle d'attestation d'acuité visuelle CER/CFCM-FO-004 disponible sur le site internet de la COFREND.

5.6 Etape C5 – Acceptation de dossier de candidature

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

5.7 Etape C6 – Contenu et notation de l'examen des Niveaux 1 et 2


5.7.1 Généralités

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

Les banques de questions, questionnaires spécifiques et pratiques du CFCM sont gérés suivant les procédures CER/CFCM-PR-003 et CER/CFCM-PR-005.

Les examens des niveaux 1 et 2 CFCM sont organisés selon les procédures CER/CFCM01-PR-001.



 <p>Confédération Française pour les Essais Non Destructifs</p>	<p>Compléments des conditions d'attribution des Certifications COFREND selon la Norme EN ISO 9712 dans le secteur de la Maintenance Ferroviaire CER/CFCM-PR-011 V05</p>	<p>MAINTENANCE FERROVIAIRE</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

5.7.2 Unité d'examen général et spécifique

Application du paragraphe de la procédure CER-PR-011 avec la précision suivante :
Le nombre de questions par épreuve est celui indiqué dans le **Tableau 4** prenant en compte les secteurs et sous-secteurs du CFCM.

Tableau 4 – Nombre de questions par méthode d'essais CFCM

Méthodes	Nombre de questions : unité d'examen général		Temps alloué (en minutes)	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Ultrasons (UT)	40	40	80	80
Magnétoscopie (MT)				
Ressuage (PT)				

Méthodes	Nombre de questions : unité d'examen spécifique		Temps alloué (en minutes)	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Ultrasons (UT)	20	20	60	60
Magnétoscopie (MT)	20	30	60	90
Ressuage (PT)	20	30	60	90

Les banques de questions, questionnaires et grilles de réponses sont référencées selon la procédure CER/CFCM-PR-005.

5.7.3 Unité d'examen pratique

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 avec le complément suivant :

Les éprouvettes, les fiches d'identification, les questionnaires et fiche de notation sont référencées selon la procédure CER/CFCM-PR-005.

5.7.4 Unité d'examen niveau 2 de la rédaction d'instructions END

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

5.7.5 Notation des examens de niveaux 1 et 2

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

5.8 Etape C7 - Contenu de l'examen et notation du Niveau 3

5.8.1 Généralités

Application du paragraphe de la procédure CER-PR-011 complétée comme suit :

Le document CER/CFCM-PR-004 précise le ou les référentiels nécessaires pour les examens de niveau 3 CFCM. Les informations sont envoyées au candidat sur demande.



Les examens de niveau 3 CFCM sont organisés selon la procédure CER/CEA00-PR-001 et CER/CFCM-PR-009.

5.8.2 Unité d'examen de base (rubriques A à C)

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

Le document CER/CFCM-PR-004 précise le cadre des rubriques A à C.

5.8.3 Unité de l'examen de la méthode principale (rubriques D à F)

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

Le document CER/CFCM-PR-004 précise la cadre des rubriques D à F.

5.8.4 Notation des examens de qualification de Niveau 3

Le document CER/CFCM-PR-009 précise les modalités d'accompagnement des §5.8.4.1 à §5.8.4.3 de la procédure CER-PR-011.

5.8.4.1 Généralités

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

5.8.4.2 Unité d'examen de base

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

5.8.4.3 Unité d'examen de la méthode principale

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

5.9 Etape C8 – Présentation à la certification

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 avec la précision suivante :

L'assistante du CFCM présente via GERICCO les agents ayant finalisé leur processus de certification sur information du Chef de centre pour les sessions de niveau 1 et 2 ou du Responsable Administratif pour les sessions de niveau 3 après une ultime vérification des informations accessibles.

5.10 Etape C9 – Certification initiale

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

5.11 Etape C10 – Refus de certification

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 complété comme suit :

Des types de formations complémentaires acceptables par le CFCM sont précisées dans la procédure CER/CFCM-PR-008 en fonction du type d'unité d'examen pour les niveaux 1 et 2 et la procédure CER/CFCM-PR-004 pour les niveaux 3.



6 Renouveau

6.1 Logigramme

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

6.2 Etape R1 – Dossier de demande

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 complétée comme suit :

- Le dossier de candidature pour les niveaux 1 et 2 CFCM se constitue des formulaires suivants :
 - ✓ le formulaire d'inscription CER/CFCM01-FO-001 ;
 - ✓ l'attestation d'activité professionnelle pour renouvellement et recertification CER/CFCM01-FO-004 ainsi que les consignes des preuves documentées pour justifier de cette expérience CER/CFCM-CO-021 ou -022 pour le niveau 1 ou niveau 2 respectivement ;
 - ✓ l'attestation d'acuité visuelle CER/CFCM-FO-004 ;
 - ✓ un document d'information au client sur les inscriptions à un examen CER-FO-015

Tous ces documents sont accessibles sur le site internet de la COFREND au lien suivant https://www.cofrend.com/jcms/uat_174281/fr/maintenance-ferroviaire-cfcm

Il est possible de demander l'attestation complémentaire Maintenance Essieux EN16910-1 pour les certifications MTe1, UTe1, UTe2 en cochant la case sur le formulaire d'inscription. Les modalités figurent dans la procédure CER/CFCM-PR-012.

- Le dossier de candidature pour le niveau 3 CFCM se constitue des formulaires suivants :
 - ✓ le formulaire d'inscription CER/CFCM-FO-002 ainsi que la consigne des preuves documentées pour justifier de cette expérience CER/CFCM-CO-023 ;
 - ✓ l'attestation d'acuité visuelle CER/CFCM-FO-004 ;

Ces documents sont disponibles auprès du secrétariat du CFCM.

Il est possible de demander l'attestation complémentaire Maintenance Essieux EN16910-1 dès l'inscription aux certifications initiales MT3 et UT3 en cochant la case sur le formulaire d'inscription. Les modalités figurent dans la procédure CER/CFCM-PR-012.

6.3 Etape R2 – Vision

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 avec la précision suivante :

Le CFCM dispose d'un modèle d'attestation d'acuité visuelle CER/CFCM-FO-004 disponible sur le site internet de la COFREND.

6.4 Etape R3 – Activité satisfaisante sans interruption significative d'activité

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.



6.5 Etape R4 – Examen type recertification suite à activité jugée non satisfaisante

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

6.6 Etape R5 – Examen type recertification suite à activité jugée satisfaisante

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 avec la précision suivante :

L'unité d'examen pratique comporte deux éprouvettes pour les examens niveaux 1 et 2.

6.7 Etape R6 – Attestation crédits de points

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

6.8 Etape R7 – Présentation au renouvellement

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

6.9 Etape R8 – Renouvellement

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

6.10 Etape R9 – Refus de renouvellement

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

7 Recertification

7.1 Logigramme

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

7.2 Etape RC1 – Dossier de demande

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 complété comme suit :

Application du paragraphe de la procédure CER-PR-011 avec la prescription suivante :

Pour tout niveau 3 ayant participé à l'élaboration ou la révision de questionnaires niveau 3 CFCM, le CFCM impose la recertification par crédit de points.

- Le dossier de candidature pour les niveaux 1 et 2 CFCM se constitue des formulaires suivants :
 - ✓ le formulaire d'inscription CER/CFCM01-FO-001 ;
 - ✓ l'attestation d'activité professionnelle pour renouvellement et recertification CER/CFCM01-FO-004 ainsi que les consignes des preuves documentées pour justifier de cette expérience CER/CFCM-CO-021 ou -022 pour le niveau 1 ou niveau 2 respectivement ;
 - ✓ l'attestation d'acuité visuelle CER/CFCM-FO-004 ;
 - ✓ un document d'information au client sur les inscriptions à un examen CER-FO-015



Tous ces documents sont accessibles sur le site internet de la COFREND au lien suivant https://www.cofrend.com/jcms/uat_174281/fr/maintenance-ferroviaire-cfcm

Il est possible de demander l'attestation complémentaire Maintenance Essieux EN16910-1 pour les certifications MTe1, UTe1, UTe2 en cochant la case sur le formulaire d'inscription. Les modalités figurent dans la procédure CER/CFCM-PR-012.

- Le dossier de candidature pour le niveau 3 CFCM se constitue des formulaires suivants :
 - ✓ le formulaire d'inscription CER/CFCM-FO-003 ainsi que la consigne des preuves documentées pour justifier de cette expérience CER/CFCM-CO-023 ;
 - ✓ l'attestation d'acuité visuelle CER/CFCM-FO-004 ;

Ces documents sont disponibles auprès du secrétariat du CFCM.

Il est possible de demander l'attestation complémentaire Maintenance Essieux EN16910-1 dès l'inscription aux certifications initiales MT3 et UT3 en cochant la case sur le formulaire d'inscription. Les modalités figurent dans la procédure CER/CFCM-PR-012.

7.3 Etape RC2 – Vision

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 avec la précision suivante :

Le CFCM dispose d'un modèle d'attestation d'acuité visuelle CER/CFCM-FO-004 disponible sur le site internet de la COFREND.

7.4 Etape RC3 – Recertification niveaux 1 et 2

7.4.1 RC3a preuve d'activité

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

7.4.2 RC3b unité d'examen général, spécifique et pratique

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

7.4.3 RC3c unité d'examen pratique « éprouvette »

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

7.4.4 RC3d unité d'examen de rédaction de fiche d'instruction

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

7.5 Etape RC4 – Recertification niveau 3

7.5.1 Etape RC4a et b – preuve de compétence pratique

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

7.5.2 Etape RC4c – attestation de crédit de points

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

7.5.3 Etape RC4d – examen type recertification N3

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.



7.6 Etape RC5 – Présentation à la certification

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 avec la précision suivante :

L'assistante du CFCM présente via GERICCO les agents ayant finalisé leur processus de certification sur information du Chef de centre pour les sessions de niveau 1 et 2 ou du Responsable Administratif et après une ultime vérification des informations accessibles.

7.7 Etape RC6 – Recertification

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

7.8 Etape RC7 – Refus de recertification

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011 complété comme suit :

Des types de formations complémentaires acceptables par le CFCM sont précisées dans la procédure CER/CFCM-PR-008 en fonction du type d'unité d'examen pour les niveaux 1 et 2 et la procédure CER/CFCM-PR-004 pour les niveaux 3.

8 Suspension de la certification

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

9 Retrait de la certification

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

10 Clauses particulières

10.1 Agents d'essai non certifiés sans emploi

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

10.2 Agents d'essai certifiés sans emploi

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

10.3 Agents d'essai certifiés employés en agence d'intérim

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

10.4 Candidats à la certification niveau 1 titulaires de la mention complémentaire « agent d'essai non destructif » de l'Education Nationale

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

10.5 Changement de secteur d'un candidat

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.



Annexe 1 Ingénierie END

Application intégrale du paragraphe de la procédure CER-PR-011.

